

24.06.06



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»  
\* Clisson \* Gorges \* Gétigné \* Saint-Lumine-de-Clisson \*

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **TROIS JUIN** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique en mairie de Clisson (salle de réunion), sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Alexia Pirois,  
GETIGNE : Mme Morgane Barbier,  
GORGES : Mme Séverine Protois-Menu, Mme Sonia Petit,  
SAINT-LUMINE : Mme Janick Rivière (suppléante).

Absente excusée :

SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran (procuration à Mme Janick Rivière).

Absentes :

CLISSON : Mme Véronique Jousset,  
GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,  
SAINT-LUMINE : Mme Céleste Morisseau.

**Secrétaire de séance :** Madame Alexia Pirois.

**Date de convocation :** 28 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 8	Présents : 5	Excusés : 1	Absents : 3	Votants : 6
-----------------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------

### RESSOURCES HUMAINES

▫ **Modification du tableau des effectifs**

**Madame la Présidente expose les faits.**

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...).

L'avis préalable du comité technique départemental, dont dépend le SIVU, est obligatoire pour toute suppression de poste mais pas pour les créations de postes. Les suppressions de postes en lien avec le tableau des effectifs seront soumises ultérieurement au Comité social territorial (CST) lors de sa prochaine séance.

Madame la Présidente propose d'apporter les modifications suivantes à compter du 15 juin 2024 :

➤ **Accueil et prise en charge des enfants**

- Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet (en remplacement d'un agent stagiaire positionné sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet 28h licencié pour inaptitude physique et à la fin d'un contrat CAE qui complétait les missions).

➤ **Entretien des locaux**

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (en remplacement d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, ayant atteint la limite d'âge).

Accusé de réception en préfecture  
044-254402787-20240603-DEL-240606-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général de la fonction publique,

VU le budget du SIVU de la petite enfance,

VU les différents textes, portant dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération n°24.03.05 en date du 11 mars 2024, modifiant le tableau des effectifs du SIVU de la petite enfance,

VU l'avis du bureau syndical réuni le 17 mai 2024,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du SIVU de la petite enfance et aux nécessités de service,

**Et en avoir délibéré,  
le Comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, avec effet au 15 juin 2024,

**APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, avec effet au 15 juin 2024,

**FIXE** le nouveau tableau des effectifs, tel qu'il est annexé, avec effet au 15 juin 2024,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 11 mars 2024,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget,

**AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut une Vice-présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Madame Alexia PIROIS**  
Secrétaire de séance

**Madame Séverine PROTOIS-MENU**  
Présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **12 JUIN 2024**

- son affichage le **19 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-254402787-20240603-DEL-240606-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024

**SIVU « de la petite enfance » - 15 juin 2024**

**CRECHE INTERCOMMUNALE  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

SERVICE	GRADE	TEMPS TRAVAIL	EMPLOI	
			CREE	POURVU
<b>DIRECTION</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
	Attaché territorial	TC	1	1
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	1	1
			<b>18</b>	<b>14</b>
<b>ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS</b>	Infirmier en soins généraux - TNC	21h42	1	1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	1	1
	Éducateur de jeunes enfants	TC	1	1
	Éducateur de jeunes enfants - TNC	28h	1	1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	2	2
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure - TNC	28h	3	0
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	3	3
	Auxiliaire de puériculture de classe normale - TNC	28h	1	1
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe - TNC	28h	1	1
	<b>Adjoint d'animation</b>	TC	3	3
	Adjoint d'animation - TNC	28h	1	0
<b>ENTRETIEN DES LOCAUX</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
	<b>Adjoint technique</b>	TC	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	1	0
		<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>17</b>

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture  
044-254402787-20240603-DEL-240606-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

